



Société des
Régates
d'Agde
et du Cap

LE LIVRET DU COUREUR



Vos sensations, notre passion, une seule règle !



SORAC Centre Nautique Avenue du Passeur Challies 34300 Le Cap d'Agde

Association sportive loi de 1901. Affiliée à la FFV sous le N°34011

Agréée Jeunesse et Sports N° S-005-2003. N° SIRET : 502 705 957 000 20

e-mail : secretariatsorac@gmail.com Président : 06 37 18 84 77

Site internet : <https://www.sorac-agde.com>

Facebook : <https://www.facebook.com/soracagde>

NAVIGUEZ AVEC LA SORAC

LES RÈGLES DE NOS RÉGATES

LES DOCUMENTS INDISPENSABLES

1- LES RÈGLES DE COURSE À LA VOILE -RCV

Ce sont les règles internationales (règles du World Sailing) qui régissent tout type de régates (dériveur, habitable, courses transocéaniques, multicoques, planches à voile, voile radiocommandée, match racing...).

Elles précisent les droits et obligations des coureurs, des arbitres et des organisateurs au club. Nous courons actuellement sous les règles 2021-2024.

Les coureurs sont particulièrement concernés par les règles fondamentales (définitions, sécurité, acceptation des règles, navigation loyale, décision de courir, antidopage, environnement) et les règles du chapitre 2 (rencontres entre deux bateaux, passage des marques, départ, arrivée, propulsion).

Consulter ou acheter le document sur le site de la FFV en vous connectant à votre espace personnel.

2- L'AVIS DE COURSE – AC

Il précise la date, le type de course, les horaires, les modalités d'inscription, les modes de classement. Cet avis de course doit contenir tout ce qui peut aider un coureur à prendre sa décision de courir ou non. Il procure toutes les informations dont le concurrent aura besoin avant que les instructions de course soient publiées.

C'est le contrat de base qui lie les organisateurs et les coureurs.

L'AC type des courses habituelles du trophée SORAC sont dans ce livret. Pour les régates importantes, un AC spécifique est édité, par exemple pour l'Escalagde. Ces avis de course particuliers sont publiés sur le site internet de la SORAC : www.sorac-agde.com

3- LES INSTRUCTIONS DE COURSES – IC

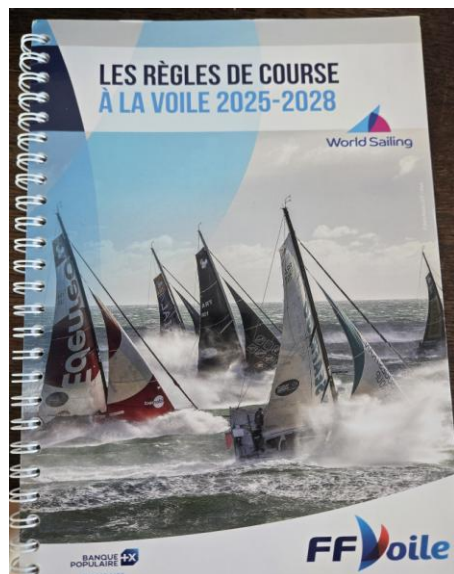
Elles sont affichées les jours de régate. Elles complètent les règles World Sailing pour les adapter à notre pratique. Elles sont fixées par la Fédération Française de Voile. Elles sont identiques pour tous les clubs et valables pour 4 ans comme les RCV ci-dessus, mais peuvent être adaptées à l'organisation de chacun par des annexes.

De même que pour les AC, les IC types des courses habituelles du trophée SORAC sont dans ce livret. Pour les régates importantes, des IC spécifiques sont éditées : par exemple pour l'Escalagde, ces IC particulières sont publiées sur le site internet de la SORAC : www.sorac-agde.com

4- LES ANNEXES AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Elles sont rédigées par l'organisateur, en liaison avec le corps arbitral. Elles précisent tous les points particuliers utiles au coureur : horaires, types de parcours, description des marques de parcours. Elles peuvent modifier certaines dispositions des Instructions de Course Type. Dans ce document vous trouverez les Annexes types aux IC concernant nos régates habituelles.

Comme pour les AC et les IC, les annexes peuvent être spécifiques à une course. Dans ce cas elles sont aussi publiées sur le site de la S



5-LE CONTRAT DE JAUGE OSIRIS HABITABLE

Pour égaliser les chances de bateaux de tailles et conceptions différentes, nous appliquons un système de Handicap. Parmi les systèmes existants, la SORAC a choisi OSIRIS, système le plus simple et le moins onéreux. De plus il est bien adapté aux bateaux de série.

D'autres systèmes de handicap existent, (IRC, ORC, ...) plus précis, mais plus contraignants. Ils concernent les compétiteurs de haut niveau spécialement pour les courses internationales. La Fédération Française de Voile édite chaque année le « GUIDE OSI RIS HABITABLE » disponible auprès de notre club.

Tous les skippers peuvent demander un contrat de jauge OSIRIS depuis le site de la FFV avec le lien :

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/osiris/default.aspx>

Le contrat de jauge OSIRIS est valable 3 ans.

Pour égaliser les chances de bateaux de tailles et conceptions différentes, nous appliquons un système de Handicap. Parmi les systèmes existants, la SORAC a choisi OSIRIS, système le plus simple et le moins onéreux. De plus il est bien adapté aux bateaux de série.

D'autres systèmes de handicap existent, (IRC, ORC, ...) plus précis, mais plus contraignants. Ils concernent les compétiteurs de haut niveau spécialement pour les courses internationales. La Fédération Française de Voile édite chaque année le « GUIDE OSI RIS HABITABLE » disponible auprès de notre club.

Tous les skippers peuvent demander un contrat de jauge OSIRIS depuis le site de la FFV avec le lien :

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/osiris/default.aspx>

Le contrat de jauge OSIRIS est valable 3 ans.

6- LA LICENCE – L'ADHÉSION À LA SORAC

- Tous les skippers et équipiers doivent être en possession d'une licence annuelle *compétition* de l'année en cours, à défaut ils doivent présenter une licence *adhérent* ou *journalière* accompagnée d'un certificat médical valide « Apte à la pratique de la voile en compétition ».
- La licence annuelle est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre.
- Pour une première licence prise le 4^{ème} trimestre de l'année N, la validité est prolongée au 31 décembre de l'année N+1.
- Une licence peut être prise le jour de la régates.
- Les licences annuelles sont obligatoirement couplées avec l'adhésion au club SORAC.
- Des avantages portuaires peuvent être accordés aux skippers membres du club. Pour cela, il faut être membre Sorac, licencié Sorac et titulaire d'une fiche bateau du handicap national HN Osiris ou équivalent Sorac.
- Les adhésions au club avec la licence peuvent se prendre auprès du secrétariat de la course au centre nautique exceptionnellement, si non, à n'importe quel moment depuis le site de la SORAC. Penser à présenter un certificat médical de moins d'un an précisant « apte à la pratique de la voile en compétition ».

<https://www.sorac-agde.com/copie-de-adhesion>

7- LE CALENDRIER DES RÉGATES

La Sorac organise une vingtaine de régates par an. Les résultats de la plupart de ces régates comptent pour un classement annuel : le Trophée Sorac.

Tous les ans en novembre, notre calendrier de régate pour l'année suivante est publié sur notre site. Il peut être actualisé en cours d'année, il faut donc le consulter régulièrement.

<https://www.sorac-agde.com/calendrier-des-regates>

Calendrier 2026 (Prévisionnel)					
Date	Classement	Lieu	Classement	Trophée	Classement
11 Janvier 2026	Régate des vœux	SORAC	Trophée SORAC 2026	SC	
Premier semestre 2026					
61 Février 2026	Régate du Président	SORAC	Trophée SORAC 2026	18	
21 et 22 Février 2026	Régate 15000	SORAC	Trophée SORAC 2026	14	
8 Mars 2026	Régate des Pêcheurs	SORAC	Trophée SORAC 2026	19	
27 Mars 2026	Régate des Pêcheurs	SORAC	Trophée SORAC 2026	15	
15 et 16 Avril 2026	Union des Pêcheurs de la Région	SORAC	Trophée SORAC 2026	16	
10 Mai 2026	Régate Pêcheurs	SORAC	Trophée SORAC 2026	10	
10 et 11 Mai 2026	ÉVALUATION	SORAC	Trophée SORAC 2026	4	
14 Mai 2026	Régate de la Région	SORAC	Trophée SORAC 2026	18	
13 et 14 Juin 2026	Régate de la Région	SORAC	Trophée SORAC 2026	14	
18 et 19 Juin 2026	Régate de la Région	SORAC	Trophée SORAC 2026	14	
27 Juin 2026	Régate de la Région	SORAC	Trophée SORAC 2026	10	
Deuxième semestre 2026					
10 Septembre 2026	Régate de la Région	SORAC	Trophée SORAC 2026	10	
19 Septembre 2026	Régate de la Région	SORAC	Trophée SORAC 2026	10	
27 Septembre 2026	Régate de la Région	SORAC	Trophée SORAC 2026	10	
10 et 11 Septembre 2026	ÉVALUATION	SORAC	Trophée SORAC 2026	10	
4 Octobre 2026	Régate de la Région	SORAC	Trophée SORAC 2026	10	
17 et 18 Octobre 2026	Régate de la Région	SORAC	Trophée SORAC 2026	10	
11 Novembre 2026	Régate de la Région	SORAC	Trophée SORAC 2026	10	
8 Décembre 2026	Régate de la Région	SORAC	Trophée SORAC 2026	10	
12 et 13 Décembre 2026	Régate de la Région	SORAC	Trophée SORAC 2026	10	

LES RÈGLES DE NOS RÉGATES

LES ARBITRES

Comme tout sport, la régate obéit à des **règles** appliquées par des **arbitres**.
Les arbitres ont délégation de la Fédération Française de Voile pour faire appliquer ces règles.

Composition du corps arbitral

1- LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE COURSE

Il est assisté d'assesseurs et de commissaires. Son rôle est important : Il décide de courir ou de ne pas courir, de choisir le parcours de la régate en fonction de la météo, de l'état de la mer, du nombre et de la qualité des bateaux inscrits et des moyens dont il dispose.

Les parcours seront indiqués lors du briefing et confirmés par numéro sur le bateau Comité, N° Zéro de parcours côtier décrit qu briefing. Les parcours construits ou les parcours côtiers sont définis en annexe des IC dans ce livret du coureur.

Le président du comité de course anime l'équipe des commissaires. Il donne les départs et valide les courses. Chargé de l'organisation sur l'eau, il est aussi responsable des retours à terre. Par le pointage des bateaux à l'arrivée, il prépare les classements qui seront réalisés par le commissaire aux résultats.

2- LE COMMISSAIRE AUX RÉSULTATS

Il est en liaison directe avec les données de la FFV notamment avec le logiciel FREG. Avant la régate, il enregistre toutes les inscriptions des bateaux, des skippers et des équipiers. Cela lui permet de vérifier et de valider ces informations notamment, la validité du contrat de jauge des bateaux et leur rating ainsi que les licences de toutes les personnes participant à la régate etc...

En fin de régate, avec les temps d'arrivée des bateaux communiqués par le président du comité de course, il établit les résultats.

3- LE PRÉSIDENT DU JURY

Il est assisté de deux assesseurs. Il est chargé de l'application des règles et en particulier du jugement des réclamations déposées par les coureurs, par le Comité de Course, ou par lui-même (voir le paragraphe réclamation).

Chargé du bon déroulement des épreuves, il applique éventuellement des pénalités. Il valide les résultats.

4- LE COMITÉ TECHNIQUE

Il vérifie la conformité des bateaux en fonction de leur jauge. Il contrôle la présence à bord de tous les équipements obligatoires imposé par les règlements maritimes. Il transmet ses constatations au Comité de Course et au Jury.

LES BÉNÉVOLES

Pour qu'une régates puisse se courir, il faut bien sûr des bateaux avec des équipages, il faut un corps arbitral pour régler ces courses et surtout **il faut des BÉNÉVOLES**

Selon l'importance de la régates leur nombre peut varier de 2 à 15

BÉNÉVOLES À TERRE

Ils ont en charge :

- Secrétariat de la course : enregistrement des inscriptions, des paiements de ces inscriptions, prise des licences journalières ou annuelles, émargement départ ou arrivée, transmission des informations au corps arbitral etc...
- Le PC terre : il informe le cross du départ et de la fin de la course avec le nombre de concurrent. Il suit à la VHF le déroulement de la régates et il est prêt à alerter les secours en cas de besoin.
- Responsable de l'intendance : prépare le café, les apéritifs pour les skippers, équipiers et bénévoles. Il prépare les sacs repas pour tous les bénévoles qui passent la journée en mer. Il trouve des bras pour préparer la salle ou la terrasse avec table et chaises.

BÉNÉVOLES SUR L'EAU

- Sur le bateau comité, en plus du président du comité de course et de son assesseur, un secrétaire note tous les horaires, envoie les pavillons, note les bateaux à un pointage ou à l'arrivée. Le bateau comité peut être amené à mouiller des bouées il faut donc une quatrième personne.
- Le bateau mouilleur : avec 2 ou 3 personnes, il mouille les bouées du parcours et les relève en fin de course. Il sert aussi de bateau viseur : il pointe les bateaux au départ, au passage de certaines bouées et il est attentif aux demandes du président du comité de course. Il suit la course pour pouvoir intervenir en cas de nécessité.

LES RÉCLAMATIONS

Réclamer fait partie de l'esprit sportif, pour assurer une équité dans le classement.

Chacune des règles enfreintes peut-être pénalisée.

Pour les fautes entre coureurs, (priorités, contacts entre bateaux ou avec une marque) le principe fondamental est que le coureur qui est concerné ou témoin d'une faute, doit protester auprès du coureur fautif, soit en lui demandant de faire une réparation immédiate : *deux tours sur lui-même comprenant deux virements et deux empanna (Règle Word-Sailing) soit si le fautif n'effectue pas de réparation en déposant réclamation auprès du Jury*

La réclamation n'est recevable que si elle est conforme aux RCV 60 à 63 du chapitre 5 (Information du coureur réputé fautif, motif de la réclamation indiqué, réclamation écrite remise dans les délais précisés aux IC).

Si le concurrent a été lésé par une action ou omission du Comité de course, il peut demander réparation au Jury, selon la même procédure.

Le Comité de Course, le comité technique et le Jury, chargés de faire appliquer le règlement, peuvent aussi déposer une réclamation.

Les pénalités peuvent aller d'une pénalité en temps, à la disqualification.

Télécharger tous les documents nécessaires pour réclamer :

<https://arbitrage.ffvoile.fr/regles-et-documents/documents-a-lusage-des-juges/>

UNE JOURNÉE DE RÉGATE

1- L'INSCRIPTION

Les inscriptions aux régates ainsi que le paiement des frais d'inscription se font exclusivement par internet sur notre site www.sorac-agde.com

- les inscriptions sont possibles jusqu'à 12h la veille de la régata.
Bien s'assurer que tous les documents nécessaires sont à jour.
- Le contrat de jauge OSIRIS pour le bateau.
Tous les bateaux sont les bienvenus : aussi, un bateau sans certificat pourra quand même être classé en « bis »
- Les licences de tous les membres d'équipage portant la mention « compétition ».
- Des équipiers de tous niveaux peuvent embarquer sur nos bateaux : ils sont les bienvenus.
En cas d'équipier passager, une licence journalière leur sera délivrée, en faire la demande sur notre site à la rubrique « embarquement ».

2- LE BRIEFING

A 9h30 au Centre Nautique avec le café, Briefing et émargement avec contrôle des équipiers.

- Mise à disposition : 10h45

Le comité de course peut modifier à tout moment la procédure et les informations.

3- SUR L'EAU

- **Le départ** : Les règles de départ sont très précises. Pour la sécurité de tous il est primordial de bien les respecter. Ce sont des règles qu'il faut connaître pour éviter les réclamations des autres concurrents.
- **La course** : Pendant la course respecter les instructions de course ainsi que les règles en particulier les règles de priorité aux bouées et aux croisements de route. Toujours communiquer par VHF canal 8.
- **L'arrivée** : Elle est matérialisée par un bateau arborant un pavillon bleu et une bouée. Un signal sonore indique que le bateau a bien terminé sa course. Les temps sont relevés pour calculer les résultats.

4- LES RÉSULTATS

Grace à la feuille de pointage des arrivés, le commissaire aux résultats calcule les classements provisoires qui sont communiqués en soirée au centre nautique et publiés sur notre site internet et facebook le mardi.

S'il y a toujours une proclamation des résultats, Il n'y a pas toujours de remise des prix. La plus belle récompense est de refaire sa course autour d'un verre. Des déceptions ou des succès se traduisent par des conversations sans fin. On échange tout ce que l'on n'a pas pu se dire sur l'eau.

AVIS DE COURSE TYPE DU TROPHÉE SORAC

ATTENTION :
DES COMPLÉMENTS A CET AVIS DE COURSE
AINSI QU'AUX INSTRUCTIONS DE COURSES
SONT À CONSULTER SUR LE SITE Sorac-agde.com

Valable pour toutes les courses du trophée SORAC pour 2026

- *Inscrites au calendrier*
- Organisées par la SORAC au Cap d'Agde - Grades 5
- Selon les IC types de la FFV

Pour les régates importantes, un AC spécifique est édité, par exemple pour l'Escalagde.
Ces avis de courses particuliers sont publiés sur le site internet de la SORAC : www.sorac-agde.com

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1- REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1** - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2** - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, notamment entre le coucher et le lever du soleil
- 1.3** - les Réglementations Spéciales Offshore (RSO) quand elles s'appliquent
- 1.4** - les règlements fédéraux
- 1.5** En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.
- 1.6** Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par *héler* « *place à virer* »

2- INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1** Les IC types sont disponibles sur le livret du coureur à l'adresse suivante www.sorac-agde.com
- 2.2** Les IC types FFV sont affichées selon la prescription fédérale au club nautique

3- COMMUNICATION

- 3.1** Le tableau officiel d'information en ligne est le site www.sorac-agde.com
- 3.2** [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4- ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

- 4.1** - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C - D - L —R1 - R2 ou R3 norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e - 4e - 3e catégorie de navigation ou équivalent.
 - * La classe D qui regroupe les anciennes classes D - E —F - G est partagée en 2 groupes.
 - * Le groupe D1 Bateaux dont les points de rating brut sont < ou = à 23,5 ainsi que les bateaux des classes R1 et R2.
 - * Le groupe D2 bateaux dont les points de rating brut sont > ou = à 24 ainsi que les bateaux de la classe R3.
- Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
- 4.2** - tous les bateaux du système à handicap *OSIRIS*

4.3 Documents, exigibles à l'inscription :

4.3.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- La licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
- La licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée : *Pour les mineurs*, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

Pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription sur le site www.sorac-agde.com jusqu'à 12h la veille de la régate.

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6 Les inscriptions tardives seront exceptionnellement acceptées selon les conditions particulières avec l'accord du responsable des inscriptions.

5- DROITS A PAYER

Sauf conditions particulières précisées, par exemple 2 jours de course, les droits d'inscriptions sont fixés à 20 euros.

6- PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7- PROGRAMME

7.1 Fin des inscriptions : la veille de la course à 12 heures

7.2 Nombre de jour de course : voir la calendrier sorac

7.3 Nombre de course : maximum 5 par jours. Une seule course suffit pour valider l'épreuve.

7.4 Briefing à 9h30 au centre nautique sauf instructions contraires indiquées sur notre site sorac-agde.com.

7.5 1^{er} signal d'avertissement : les samedis 14 heures, les dimanches 10h45. Les indications contraires seront signifiées par un avenant sur le site de la sorac. Le dernier jour de course, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15 heures

8- **CONTRÔLE DES BATEAUX** Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

9- ZONE DE COURSE - PARCOURS

-La zone de course est comprise dans la bande côtière allant de Saint Pierre-Plage à Sète à une distance de moins de 6 miles des côtes.

-Les parcours sont définis dans les annexes des instructions de courses et confirmés aux coureurs lors du briefing.

Les parcours ont une partie commune (D1 -D2) 2/3 du parcours environ et un 1/3 supplémentaire pour le groupe D2.

10- SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

11- CLASSEMENT

Système de handicap Osiris habitable.

Il sera publié un classement général tous groupes (scratch) à titre indicatif et un classement par groupe ou par regroupement de groupes (Système H avec application du CVL). Calcul du temps compensé : Système Osiris habitable Temps/Distance.

Les classements par groupe ou regroupement de groupes seront transmis à la FF Voile.

Le regroupement de groupes sera effectué de manière à obtenir des groupes de 5 bateaux classés minimum. Les regroupements se feront sur la base des coefficients proches.

12- PROTECTION DES DONNÉES

12.1 Droit à l'image et à l'apparence.:

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

12.2 Utilisation des données personnelles des participants :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, [en contactant dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

12.3 A cocher lors de l'inscription pour la validation.

13- ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

Organisation et arbitrage

Président de la SORAC :	Alain RIGAULT
Président (e) du Comité de Course :	Hélène Anne MATEO, Marc LEGAY ou Alain RIGAULT
Président du Jury :	Henri ROQUES ou autre
Responsable engagements :	Alain RIGAULT, Marc LEGAY
Responsable informatique :	Marc LEGAY
Commissaires aux résultats	Eric MIOT, Alain POL

INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES DU TROPHÉE SORAC

ATTENTION :

**DES COMPLÉMENTS A CET AVIS DE COURSE AINSI QU'AUX
INSTRUCTIONS DE COURSE SONT À CONSULTER SUR LE SITE**

Valable pour toutes les courses du trophée SORAC pour 2026

- Inscrites au calendrier
- Organisées par la SORAC au Cap d'Agde
- Grades 5
- Selon les IC types de la FFV

Pour les régates importantes, des IC spécifiques sont éditées
Ces IC particulières sont publiées sur le site internet de la SORAC :
www.sorac-agde.com

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 . R E G L E S

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).

2 . MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3 . COMMUNICATION AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est la vitrine au 1^{er} étage du centre nautique, ou bien, ils seront également mis en ligne à l'adresse sorac-agde.com
- 3.2 Le PC course est situé au centre nautique. A défaut sur le bateau du comité de course.
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF canal 8.

4 . SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au centre nautique.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
- 4.3 [DP] L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter le port ». Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue ou moins de 60 minutes après l'envoi du pavillon D ».

5 . PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Dates des courses définies par le calendrier SORAC
- 5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est fixé à 14 heures pour les samedis et à 10h45 pour les dimanches. Si nécessaire, un avenant à l'avis de course est annoncé aux bateaux inscrits sur le site de la sorac ou bien par email.
- 5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de course va bientôt commencer, un pavillon Orange est envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6. PAVILLON DE CLASSE Le pavillon de classe est le guidon de la SORAC

7. ZONES DE COURSE L'emplacement des zones de course est défini en annexe ZONES DE COURSE.

8. LES PARCOURS

8.1 Des parcours sont décrits en annexe à ces IC, il est précisé l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté sur lequel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire le cap et la longueur approximative du premier bord du parcours. Le parcours à effectuer est indiqué sur le tableau à l'arrière du bateau comité.

8.3 Parcours Côtiers : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie les Signaux de course).

8.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en annexe PARCOURS.

8.5 Pointage officiel à une marque : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

9. MARQUES

9.1 Les marques sont

Départ	Parcours	Dégagement	Changement de parcours	Arrivée
Jaune	Jaune	Jaune	Rouge ou Blanche	Jaune

9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque..

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en annexe ZONES DE COURSE.

11. LE DEPART

11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord OU une bouée marque de départ à l'extrémité bâbord.

11.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

11.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 8, au minimum une minute après le signal de départ. Ceci modifie la RCV 29.1. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

11.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 8 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction, ceci modifie les RV A5.1 et A5.2.

11.5 PROCEDURE DE DÉPART

Selon la règle 26, rappelée ci-dessous :

Minutes avant le signal de départ	Signal Visuel	Signification	Signal sonore
5'	Guidon du Club ou pavillon défini au briefing	Signal d'avertissement	Un
4'	Pavillon P ou I ou Z ou U ou Noir cf. règle 30 des RCV	Signal Préparatoire	Un
1'	Affalé du signal préparatoire	Une minute	Un long
0'	Affalé du signal d'avertissement des 5'	Départ	Un

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque rouge ou blanche ou déplacera la ligne d'arrivée, et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

13. L'ARRIVÉE

- 13.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 13.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

15. TEMPS LIMITE S 15.1 Les temps sont les suivant :

Classe	Parcours	Temps limite pour finir après le 1 ^{er} du groupe
Osiris	Construit temps	30 minutes
Osiris		1 heure

- 15.2 Les bateaux ne finissant pas 30 minutes ou 1 heure après le premier bateau du groupe ou du regroupement de groupe, ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 15.3 Le délai pour finir est le temps dont les bateaux disposent pour arriver après que le premier bateau du groupe a effectué le parcours et fini. Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai DNF sans instruction.

16. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 16.1 Pour chaque groupe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 16.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au centre nautique ou sur le site de la sorac.
- 16.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au centre nautique. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17. CLASSEMENT

- 17.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.
- 17.2 Courses retirées
 - (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
 - (b) Quand 3 à 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
 - (c) Quand 6 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- 17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps ou temps sur distance.
- 17.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

18. REGLES DE SECURITE

- 18.1 [DP] [NP] Un élargement (sortie et retour) pourra être mis en place. Il peut être réalisé par VHF canal 8
- 18.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 18.3 Le canal VHF utilisé en course est le 8.
- 18.4 Utilisation du Bout dehors :
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

19. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 19.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 19.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course.
Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
[DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 20.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 1 heure avant son signal d'avertissement.

21. BATEAUX OFFICIELS

En aucun cas les détritiques ne sont jetés par-dessus bord. Ils peuvent éventuellement être placés à bord des bateaux officiels.

22. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritiques peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

23. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

24. P R I X Des prix peuvent être décernés.

Organisation et arbitrage

Président de la SORAC :	Alain RIGAULT
Président (e) du Comité de Course :	Hélène Anne MATEO, Marc LEGAY ou Alain RIGAULT
Président du Jury :	Henri ROQUES ou autre
Responsable engagements :	Alain RIGAULT, Marc LEGAY
Responsable informatique :	Marc LEGAY
Commissaires aux résultats :	Eric MIOT, Alain POL

PRINCIPALES BOUÉES REMARQUABLES ET MARQUES DE PARCOURS SORAC

Points GPS

C = Cardinale B = bouée

	Désignation	Latitude N.			Longitude E.		
		D°	Mn.	Mil.	D°	Mn.	Mil.
L	B. Lauze	43	16	000	3	31	000
C	B. Conque	43	16	300	3	31	500
1	C. Sud de Brescou	43	15	501	3	30	102
2	C. Ouest Parc conchylicole	43	16	700	3	32	750
3	C. Nord Parc conchylicole	43	20	750	3	38	200
4	C. Est Parc conchylicole	43	19	600	3	39	700
5	C. Sud Parc conchylicole	43	15	560	3	34	400
6	C. Ouest chenal Marseillan	43	18	100	3	34	600
7	C. Nord chenal Marseillan	43	18	400	3	34	950
8	C. Sud chenal Marseillan	43	16	950	3	36	200
9	C. Est chenal Marseillan	43	17	200	3	36	500
10	B. Valras	43	14	550	3	18	100
11	B. Grau d'Agde	43	16	600	3	26	980
12	B. Rochelongue	43	16	150	3	27	700
13	B. Port Ambonne	43	17	000	3	32	150
14	B. Marseillan	43	18	600	3	33	800
15	B. Large Richelieu	43	14	900	3	28	100
18	B. Sud Brescou	43	15	135	3	29	960
19	B. Large du Cap d'Agde	43	15	230	3	32	390

Description :

Dans les descriptions des parcours lors du briefing, les passages des marques sont définis par leur n° et leur sens de passage (ex : '**1t**' signifie virer la marque 1 en la laissant à tribord, '**2b**' signifie virer la marque 2 en la laissant à bâbord).

Leur position GPS précise est donnée sur le tableau. Cependant, cette position peut légèrement différer lors du mouillage de la bouée. Selon les conditions météo le comité de course peut rajouter des bouées, elles seront alors bien définies lors du briefing.

Les marques 2 à 9 sont des perches ou bouées cardinales ou latérales.

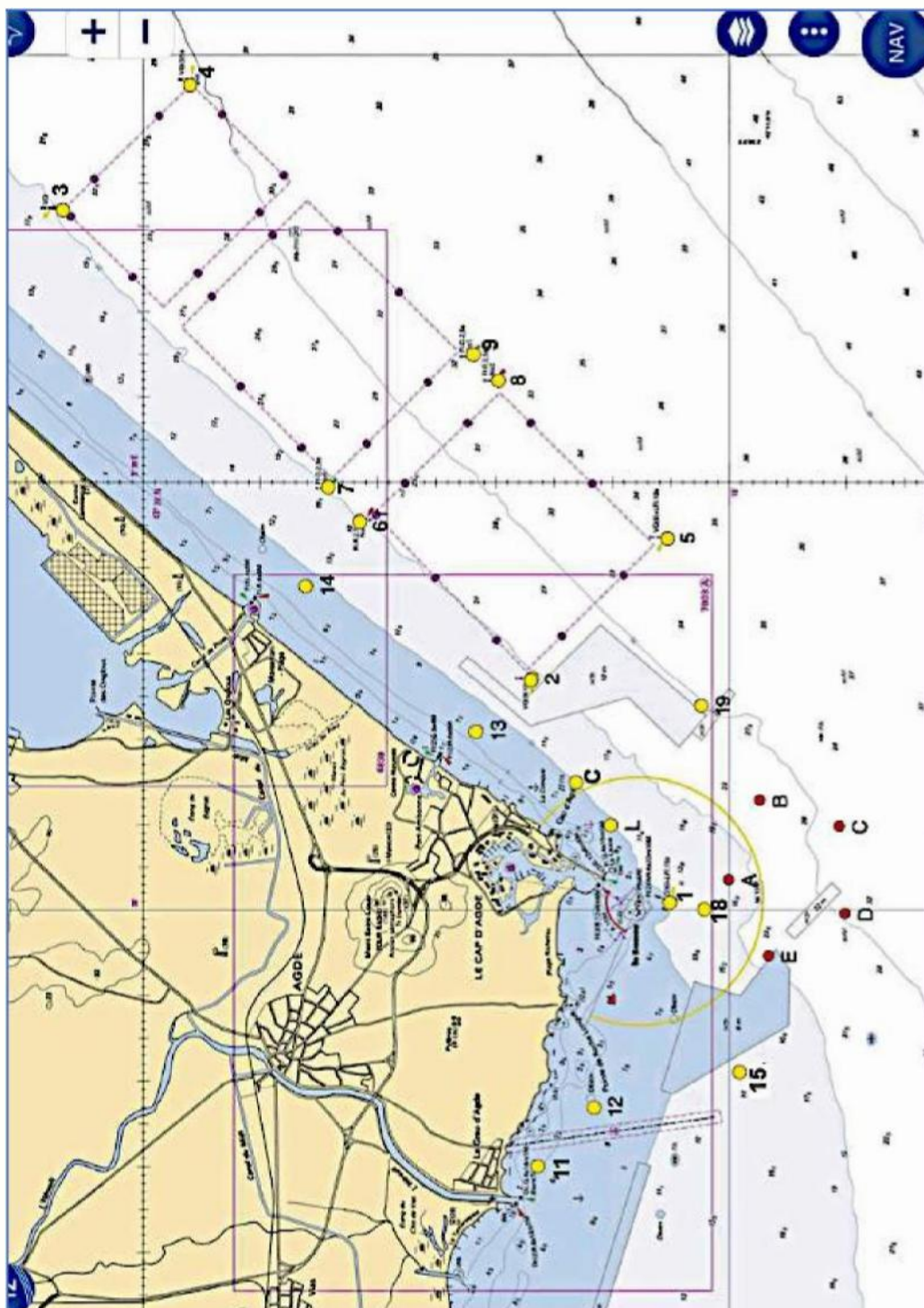
Leur contournement doit se faire impérativement dans une zone de 3 longueurs de bateau maximum.

Bouée de dégagement :

L'envoi du pavillon '**D**' sur le bateau Comité signifie qu'une bouée de dégagement a été mouillée. Envoyé seul, il indique que cette bouée est à laisser à bâbord. Le pavillon Vert hissé avec le '**D**' indique qu'elle doit être laissée à Tribord. Ceci modifie les signaux de course.

PRINCIPALES BOUÉES REMARQUABLES ET MARQUES DE PARCOURS SORAC

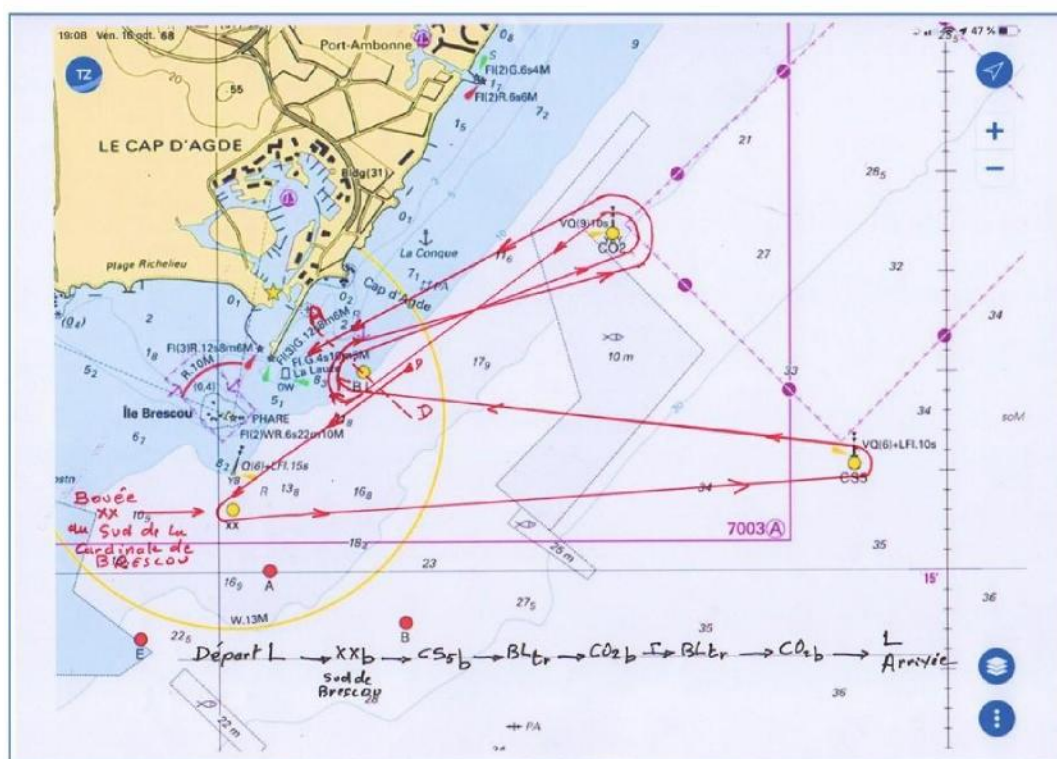
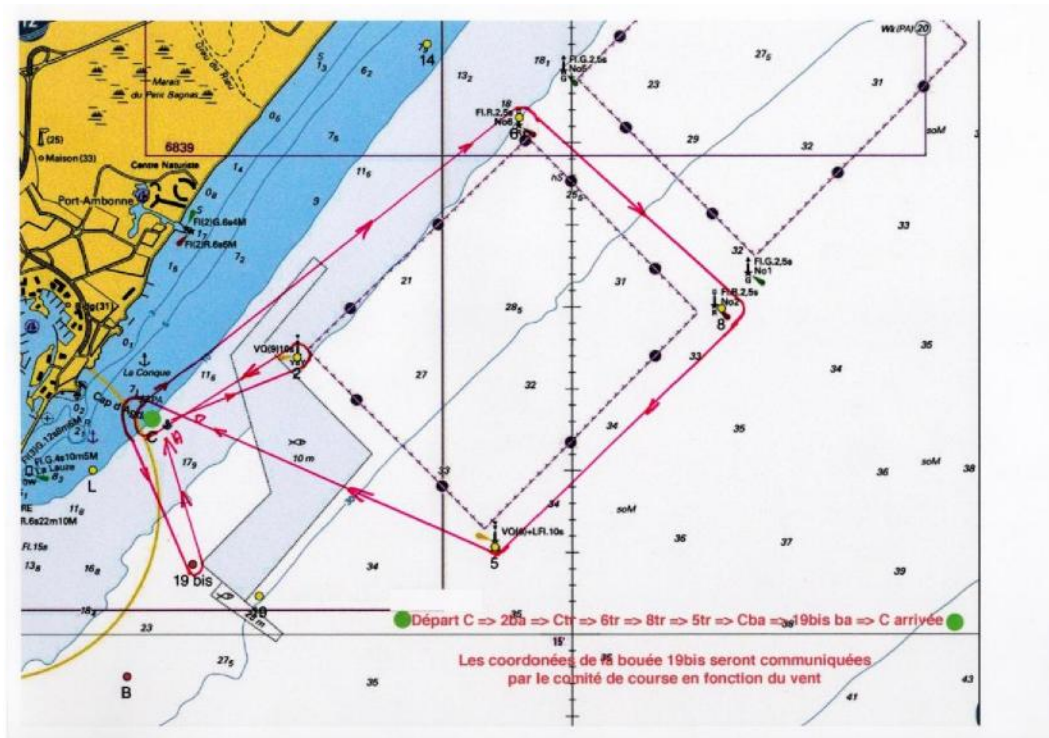
CARTE



PARCOURS CÔTIERS

EXEMPLES I

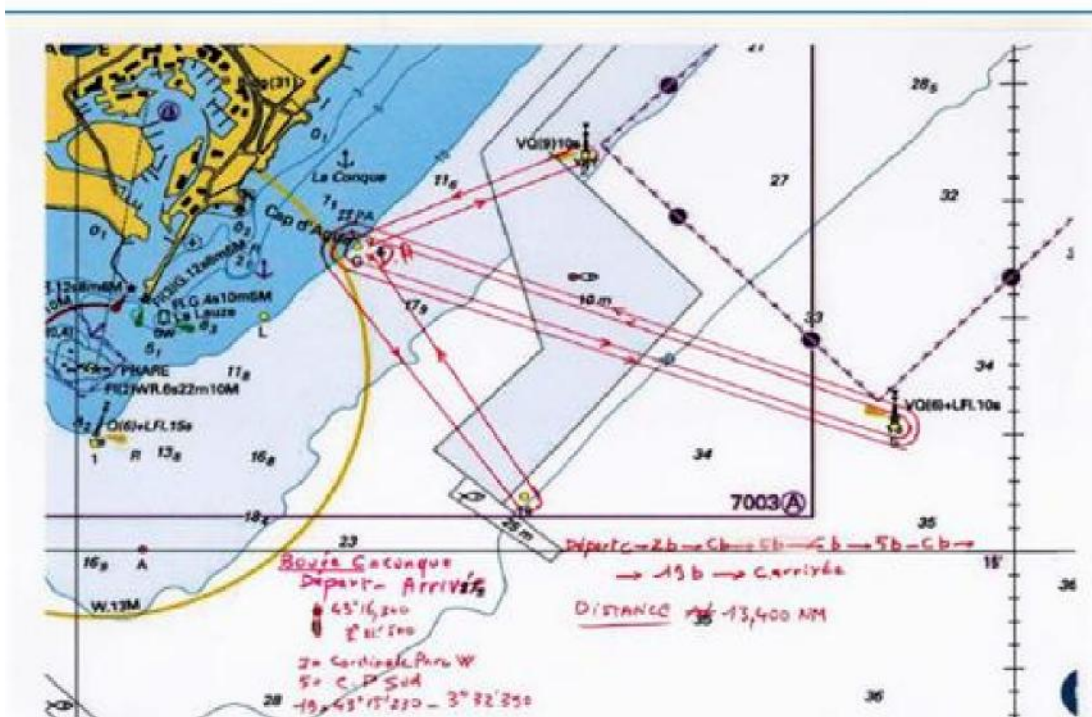
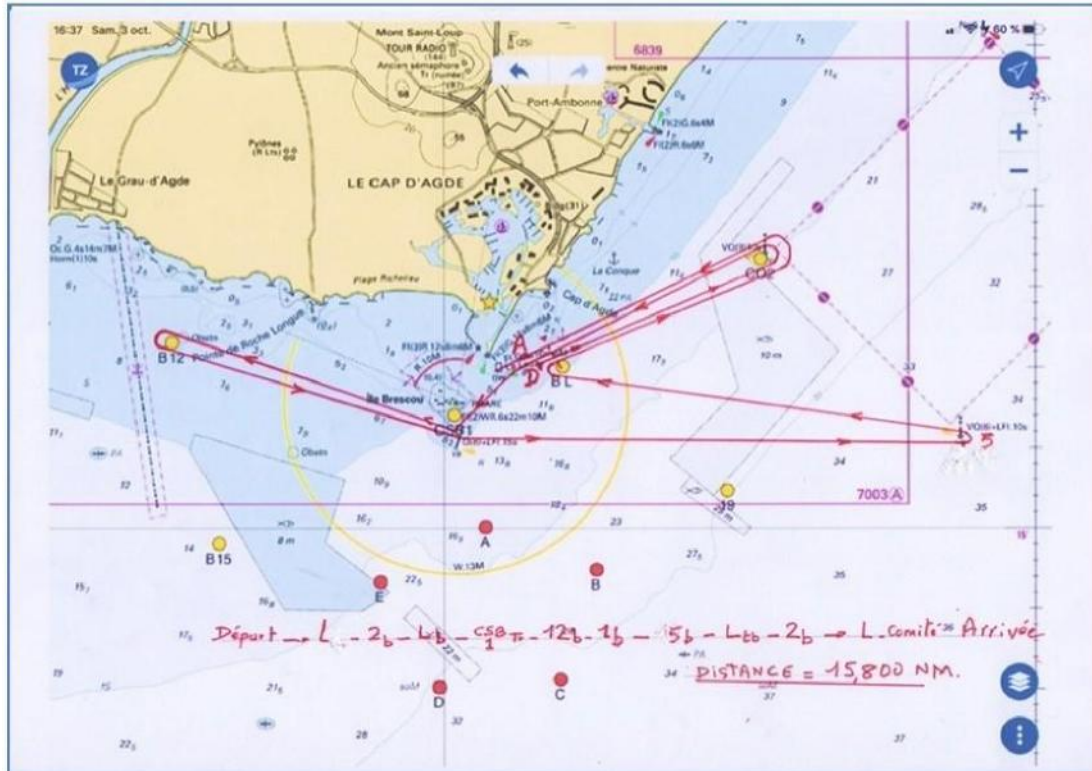
Les parcours côtiers sont définis par le comité avant la régates en fonction : de la météo, de l'état de la mer, des concurrents Etc...
Ils sont communiqués au briefing.



ANNEXES AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

PARCOURS CÔTIERS

EXAMPLES II

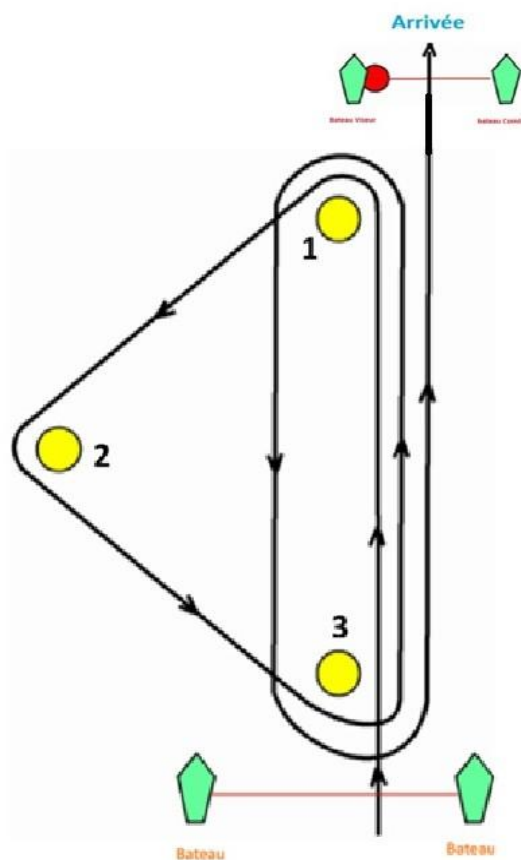


ANNEXES AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

PARCOURS CONSTRUITS

Parcours N° 1

Triangle Olympique



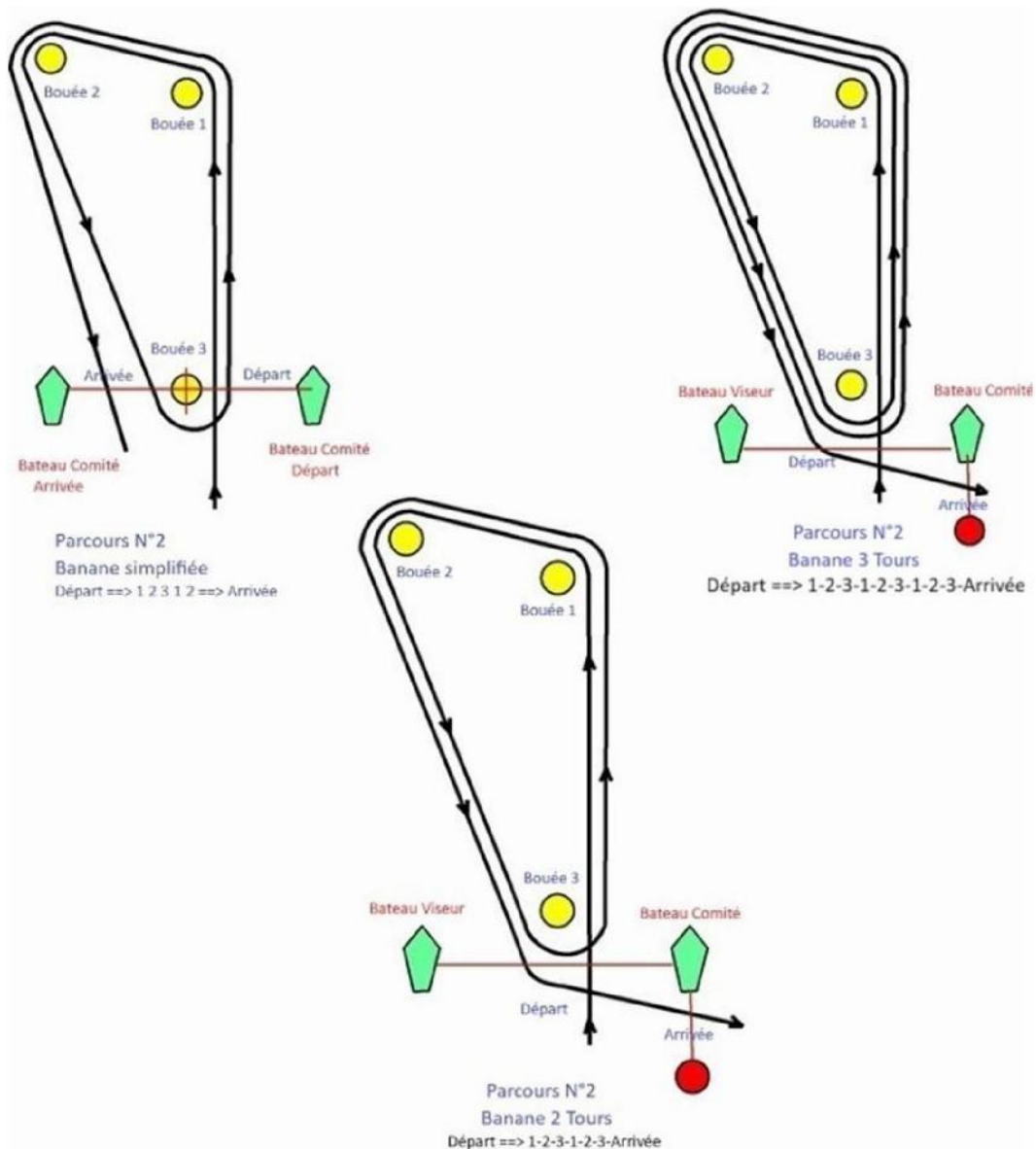
Départ => 1-2-3-1-3-arrivée

ANNEXES AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

PARCOURS CONSTRUITS

Parcours N° 2

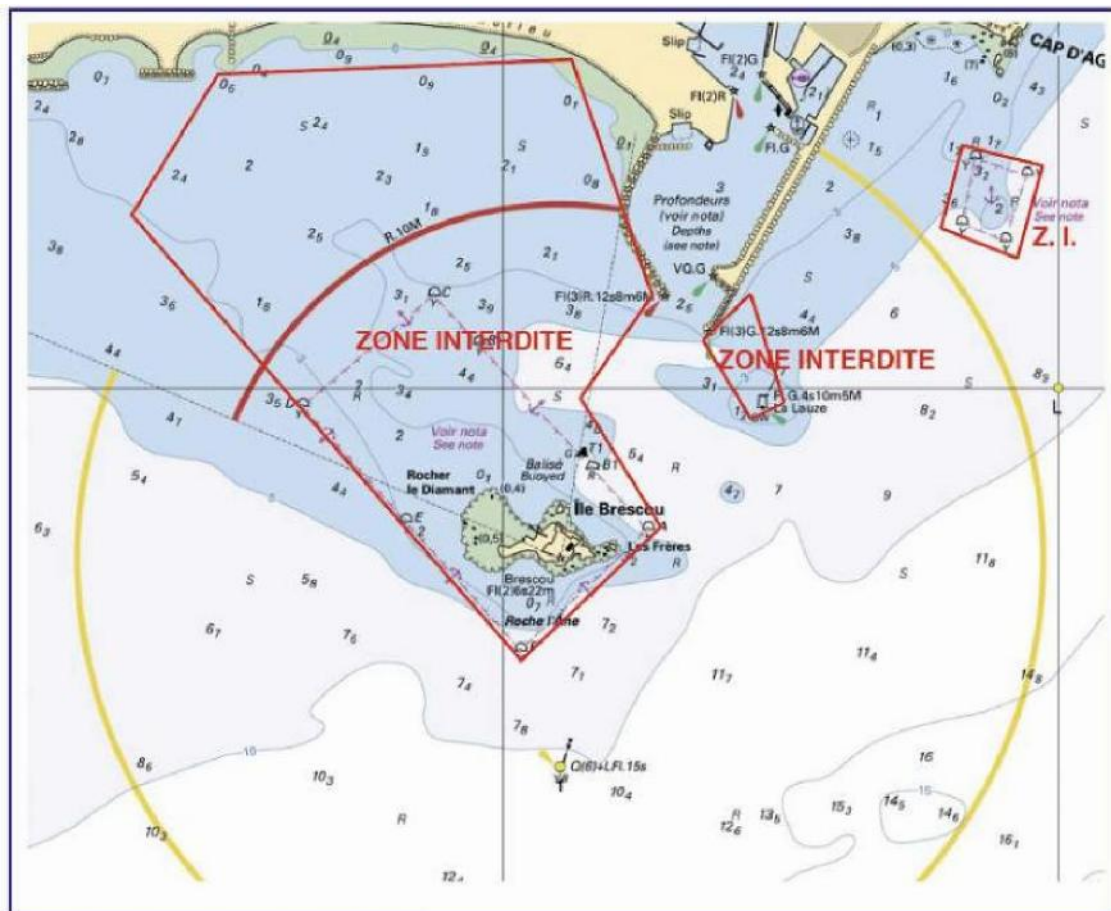
Bananes



ANNEXES AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

ZONES INTERDITES

ZONE BRESCOU ET ZONE LAUZE



PARCAQUACULTURE



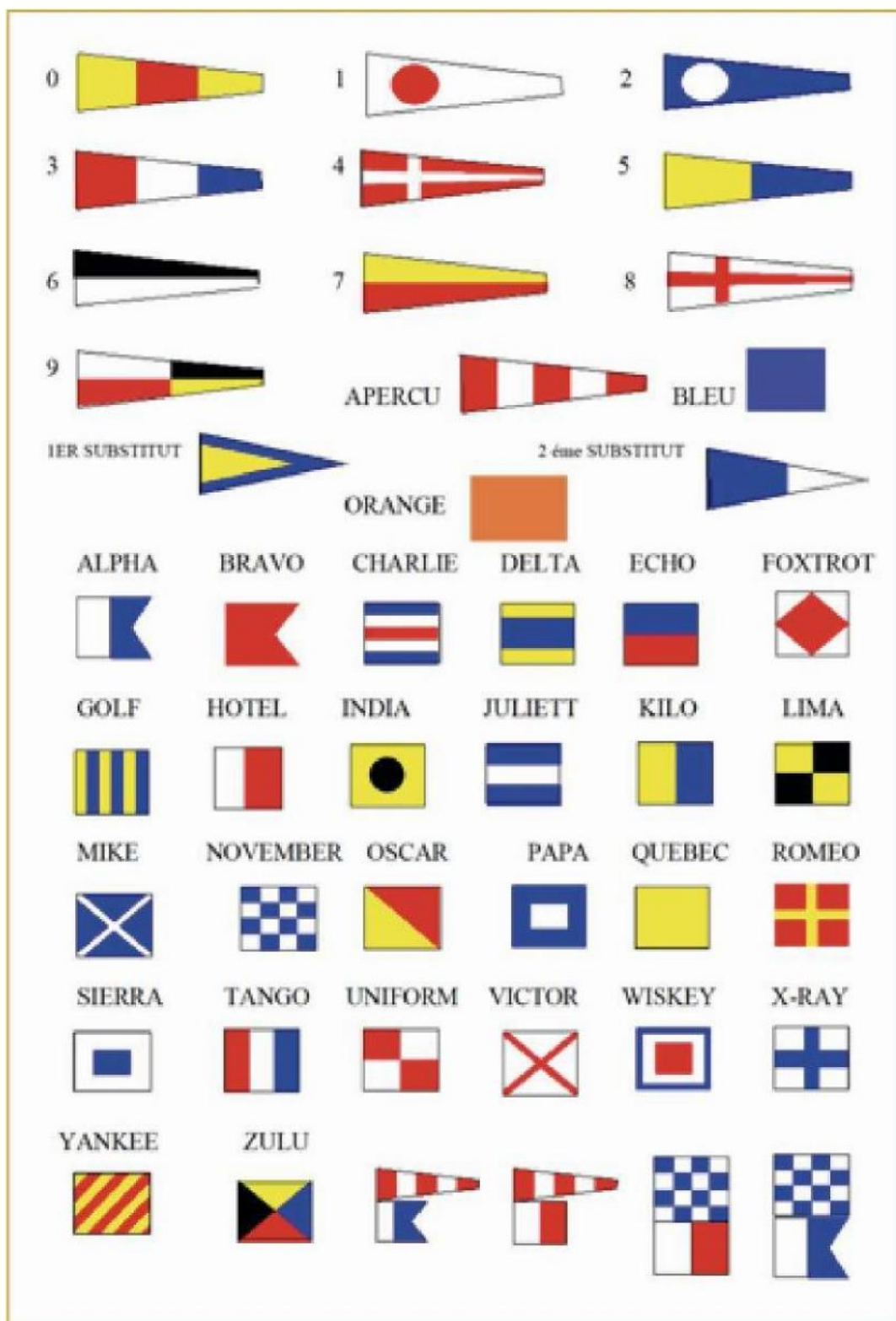
ARRETE PREFECTORAL N° 174/2018

La navigation et le mouillage de navires, embarcations et engins de toute nature sont interdits à l'intérieur de trois zones du lotissement de cultures marines définies par une ligne joignant ces points coordonnés les délimitant et dans le périmètre de 50 m autour de ces zones.

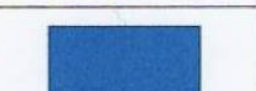
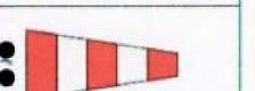
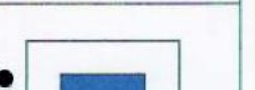
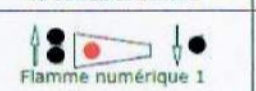
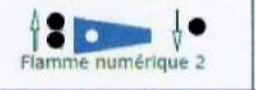
Voir l'arrêté complet et les coordonnées des points délimitant la zone sur le site :

<https://www.premar-mediterranee.gouv.fr/uploads/mediterranee/arretes/1532703244-index-2018-174.pdf>

ALPHABET MARITIME INTERNATIONAL PAVILLONS



LES SIGNAUX DE COURSE PAVILLONS ET SIGNAUX SONORES

● signal sonore			
RECAPITULATIF DES PRINCIPAUX PAVILLONS DE REGATE			
 Aperçu Retard ou arrêt de procédure Affalé 1mn avant envoi signal d'avertissement	 Pavillon orange Ligne départ et d'arrivée 10 mn au - avant le signal d'avertissement en cas de reprise de courses	 Pavillon de série Signal d'avertissement pour la série devant prendre le départ	 Pavillon P Etre sous la ligne au moment du départ Retour sous la ligne si le départ a été anticipé
 Pavillon I Interdiction de franchir la ligne de départ dans la dernière mn Retour par l'extérieur	 Pavillon Z Pénalité de 20% sur les points de la manche si le départ a été anticipé	 Pavillon noir Disqualification pour la manche en cas de départ anticipé suivant la règle de la minute	 Pavillon X Rappel individuel si un ou plusieurs concurents identifiés en cas de départ anticipé
 1er substitut Rappel général si plusieurs concurents non identifiés en cas de départ anticipé	 Pavillon bleu Arrivée Noter le numéro de voile plus l'heure d'arrivée en cas de temps compensé	 Aperçu sur H Courses retardées Instructions à terre	 Aperçu sur A Plus de courses aujourd'hui Retour à terre
 N sur H Courses annulées Instructions à terre	 N sur A Courses annulées Plus de courses aujourd'hui	 Pavillon N Les courses en cours sont annulées Rejoignez la ligne de départ	 Pavillon S Réduction de parcours
 Pavillon C Parcours modifié +/- ou nouveau cap pour atteindre la marque suivante	 Pavillon M Signale qu'une marque manquante a été remplacée	 Pavillon L A terre : avis affiché pour les concurents En mer : venez à proximité ou suivez ce bateau	 Pavillon Y Equipement de flotabilité obligatoire
 Pavillon du club	 Flammes identifiant les les bateaux du comité de course suivant les ronds	 Flamme numérique 1  Flamme numérique 2	 Flamme numérique 3  Flamme numérique 4